

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,** Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoints,** M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT EXCUSE :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal.**

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

13 – 15 novembre 2018

**13. Prestation d'assurances – modification n° 2 au marché SMACL  
lot 3 : véhicules et risques annexes**

Rapporteur : Madame HEMERY.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 139-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** la délibération n° 13 du 21 septembre 2017 autorisant le Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires après avis de la commission d'appel d'offres,

**VU** la délibération n° 9 du 15 février 2018 autorisant le Maire à signer la modification n° 1 pour la prestation "bris de machines"

**CONSIDERANT** la nécessité, par une modification n° 2, d'étendre l'assurance "tous risques" à quelques véhicules de plus de 7 ans pour un montant de prime annuelle de 1 007,65 € TTC.

**CONSIDERANT** que la Commission d'appel d'offres réunie le 05 novembre 2018 a émis un avis favorable à la modification n°2 au marché SMACL lot n° 3

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification N° 2 avec la SMACL (lot 3 assurances des véhicules) pour une prime de 1 007,65 €/an, portant le marché de 22 759,91 €/an (incluant la modification n°1) à 23 767,46 €/an TTC soit une augmentation de 7,79 % du marché initial.

Pour copie conforme

Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :